



CHSCT-D Allier : pression sur les enseignants et les maires, non ! la loi et le droit sont les mêmes pour tous !

A 4 jours de la réouverture des écoles, nous avons déjà alerté de nombreuses fois sur l'impréparation de cette rentrée. **Alors que les médecins de l'hôpital Necker ont alerté sur la maladie de Kawasaki et que le conseil scientifique préconisait une rentrée en septembre, alors que les demandes légitimes des personnels en préalable à la reprise (dépistage, masques FFP2) n'ont pas été entendues, le CHSCT-Départemental, s'est réuni ce jeudi 7 mai.** Malgré une alerte sanitaire faite le 4 mai, malgré des questions posées de nouveau par écrit à Madame la DASEN **nous n'avons pas obtenu de réponse à nos questions concernant des questions techniques et nécessaires pour assurer la sécurité de tous : enfants, parents et personnels.**

Lors de ce CHSCTD, nous avons déjà connaissance et Mme la Dasen aussi de la décision ministérielle communiquée au CTM mardi et confirmée le matin même au CHSCT-académique, faisant en sorte que les personnels qui ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école puissent bénéficier d'une autorisation d'absence jusqu'au 1er juin comme tous les autres salariés de France. Sur ce sujet Mme la Dasen a invoqué « le local », c'est-à-dire la hiérarchie, comme s'il n'allait pas de soi que le droit qui s'applique à tous vaut aussi pour les personnels enseignants. Depuis, il a été confirmé au niveau ministériel, en CHSCTM, que jusqu'au 31 mai les enseignants et les AESH ne souhaitant pas remettre leurs enfants à l'école peuvent poursuivre l'enseignement à distance, et que si celui-ci n'est pas possible ils ont droit à une Autorisation Spéciale d'Absence. Un rappel du ministère en direction des Dasen doit être fait.

Nous rappelons donc Mme la Dasen au droit et nous exigeons que les IEN s'y conforment, rectifient leurs propos envers les collègues auxquels ils ont dit le contraire, et cessent toute pression en la matière.

Enfin Madame la DASEN assume les propos tenus par des inspecteurs alors qu'ils sont en complète contradiction avec la réglementation et les annonces faites par le président à la télévision : menace de fermeture de classe lors de la prochaine carte scolaire pour les communes qui ne réouvriraient pas leurs écoles le 11 mai, demande à des directeurs et des maires de s'arranger avec le protocole sanitaire, demande aux collègues de venir avec leurs enfants sur leur lieu de travail (au mépris de la sécurité de tous) car l'objectif est la réouverture coûte que coûte, sans parler des demandes illégales faites aux enseignants (travailler lorsqu'ils sont en arrêt maladie....) ainsi que des menaces dont ont été victimes certains collègues.

Pour toutes ces raisons, nous organisations syndicales représentatives FO, FSU, UNSA, des personnels de l'Education Nationale, alertons la presse afin de refuser de mettre en danger les personnels, les enfants, et leurs familles. Dans l'Allier comme dans toute la République, la loi et la réglementation ne sont pas le fait de tel ou tel fonctionnaire d'autorité, et que cela leur plaise ou non, ils doivent les respecter.